

TENNIS DE TABLE

Tournoi National B de Clermont-Ferrand

Open des Volcans

Arténium, 4 Parc de l'Artière , 63122 Ceyrat

Samedi 24 et Dimanche 25 octobre 2026

Règlement

Homologué par la Fédération Française de Tennis de Table

Numéro homologation :

60 Tables

Dotation : 4990€

Juge arbitre : Didier Gougis

Liste des tableaux

					Répartition des dotations			
Samedi	N°	Tableaux	Horaires	JoueursMax	1er	2ème	3 / 4	5 à 8
	A	NC à 699	9h45	48	40	20	10	lot
	B	NC à 899	12h15	72	50	20	10	lot
	C	NC à 1099	8h30	84	60	30	10	lot
	D	NC à 1299	11h00	96	60	30	10	lot
	E	NC à 1499	13h30	96	70	35	15	lot
	F	NC à 1699	9h45	96	90	40	20	lot
	G	NC à 1899	12h15	96	100	50	25	lot
	H	NC à 2099	8h30	72	120	60	30	lot
	I	NC à 2299	13h30	72	200	100	50	15
	J	Toutes Catégories	11h00	72	360	175	75	20
Dimanche	K	NC à 799	9h45	48	40	20	10	lot
	L	NC à 999	12h15	72	50	20	10	lot
	M	NC à 1199	8h30	84	60	30	10	lot
	N	NC à 1399	11h00	96	60	30	10	lot
	O	NC à 1599	13h30	96	70	35	15	lot
	P	NC à 1799	9h45	96	90	40	20	lot
	Q	NC à 1999	12h15	96	100	50	25	lot
	R	NC à 2199	8h30	72	120	60	30	lot
	S	NC à 2399	13h30	72	200	100	50	15
	T	Toutes Catégories	11h00	72	360	175	75	20
	U	TTC Dames	9h45	36	150	70	25	lot

Droits d'engagement

TARIF PAR JOUR : 9 € pour 1 tableau – 17 € pour 2 tableaux – 25 € pour 3 tableaux

Modalités d'inscription

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE sur le site internet du club

<https://stadeclermontoistt.com/tournoi>, **votre inscription n'est validée qu'à réception du paiement.**

Tous les participants au tournoi devront présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « En règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, datant de moins d'un an.
- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.
- Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :
 - Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
 - Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique).
 - Accès à l'application de la FFTT pour smartphones (Android et IOS).
- Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Mode de Paiement (paiement anticipé)

Les inscriptions se feront uniquement en ligne et avec un délai de paiement à respecter. Seules les personnes qui auront payé à temps seront inscrites.

Paiement sécurisé par carte bancaire via internet **jusqu'au 23 octobre 2026** sur le site internet du club.

Paiement par virement instantané avec le nom de la personne inscrite en libellé.

Paiement par chèque à l'ordre de Stade Clermontois TT avec le coupon d'inscription rempli **à envoyer impérativement dans les 5 jours suivant l'inscription** en ligne et au plus tard le 19 octobre (cachet de la poste faisant foi) à Stade Clermontois Tennis de Table, Gymnase Honoré Fleury, Rue Pierre de Coubertin – 63000 Clermont-Ferrand.

En cas de non-réception dans les délais les places pourront être libérées

Article 1 : Les parties se dérouleront sur 60 tables au minimum.

Article 2 : Ouverture de la salle à partir de 7h00. Début des tableaux à 8h30 le samedi et le dimanche. Début du pointage une heure avant le début de chaque tableau, fin du pointage **30 minutes** avant le début du tableau. Au moment du pointage, présentation obligatoire de la licence 2026-2027, phase 1. Tout joueur non pointé à l'heure de fin de pointage ne pourra pas participer au tableau concerné.

Article 3 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie

Article 4 : Les épreuves comprennent 21 tableaux, 10 le Samedi 24 octobre 2026 et 11 le Dimanche 25 octobre 2026.

Article 5 : Tous les tableaux se joueront par poules de 3, avec 2 qualifiés par poule, puis élimination directe.

La limite de joueurs par tableaux est décrite dans la liste des tableaux en début de règlement et sera modulée en fonction des demandes dans chaque tableau et de la capacité en tables.

Article 6 : Les féminines sont autorisées à participer à tous les tableaux. Les poussins/poussines ne peuvent pas participer au tournoi.

Article 7 : Le Samedi et le Dimanche, chaque joueur ou joueuse ne pourra s'inscrire qu'à 3 tableaux maximum avec l'interdiction de s'inscrire à 2 tableaux commençant à la même heure le même jour.

Article 8 : La tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu. Les règlements appliqués seront ceux de la F.F.T.T.

*Les balles plastiques **ne seront pas** fournies par l'organisateur*

Article 9 : Le forfait sera prononcé après 5 minutes et 3 appels. Les joueurs doivent respecter les 2 minutes d'adaptation avant chaque partie. La fiche de partie doit être rapportée par le vainqueur **dès** la fin de la partie. Les manches doivent être détaillées et le nom du vainqueur doit être entouré et vérifié par les 2 joueurs.

Article 10 : Le juge-arbitre aura pleins pouvoirs pour résoudre les litiges et prendre toutes les décisions jugées indispensables.

Article 11 : Tout joueur qui, par sa conduite, causera des perturbations ou refusera d'arbitrer se verra exclu du tournoi et un rapport sera envoyé à la commission sportive compétente.

Article 12 : Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors liste autorisée est interdit, notamment par

les paragraphes 3.2.4.1, 3.4.2.2, et 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT (référence juillet 2021) : « Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre. »

Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous.

Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6 des Règles du Jeu FFTT – référence juillet 2021).

Article 13 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou autres incidents.

Article 14 : Bar et restauration seront assurés sur place.

Article 15 : Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 16 : En cas de désistement en amont du tournoi, [un remboursement de 50% des droits d'inscription](#) est possible sur justificatif médical uniquement (dans les 8 jours qui suivent). Aucun remboursement pendant le tournoi.

Article 17 : La constitution des poules du samedi et dimanche aura lieu le vendredi 23 octobre à partir de 19h à l'Arténium de Ceyrat et sera ouverte au public.

Le Juge-Arbitre se réserve le droit de procéder à une nouvelle constitution des poules le jour du tableau, en fonction des forfaits et des modifications d'inscription.

Le tirage au sort des tableaux se fera 15m après la fin de la phase de poules

Article 18 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau ou de diminuer les récompenses en fonction du nombre de participants.

Article 19 : Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers...).

Article 20 : Les cornes de brumes, vuvuzela et autres objets créant un niveau sonore jugé trop important par les juges-arbitres sont proscrits. L'équipe d'organisation pourra réquisitionner les objets pour les restituer en fin de compétition.

Article 21 : L'engagement au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Merci de votre attention et bienvenue au 12^{ème} Tournoi National de Clermont-Ferrand – Open des Volcans, édition 2026.